



Problématique de l'application de la TVA dans l'espace OHADA

Vianney ONANGA OPISSINA

Éditions L'Harmattan, janvier 2016, 378 p.

Cette thèse traite, comme la précédente, de tentatives d'harmonisation fiscale supraétatique et de leurs limites mais cette fois, dans le cadre de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA) qui regroupe 17 États africains dont deux regroupements régionaux : la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire de l'ouest

africain (UEMOA) et pour un impôt qui se prête apparemment bien à une telle démarche : la TVA. L'adoption de la TVA est d'ailleurs fortement préconisée par le FMI et a été considérée par les pays concernés comme un facteur d'intégration et de développement économique. Toutefois, l'auteur met en évidence les difficultés et les lacunes de cette harmonisation qui tiennent tant aux principes des législations (règles de territorialités incertaines ; maintien des tarifs douaniers ; limitations au droit à déduction et aux remboursements. Il en déduit la nécessité d'une harmonisation plus vigoureuse et plus poussée sous l'impulsion des commissions et des cours de justice régionales allant jusqu'à un encadrement de la compétence fiscale des États et à une nette amélioration de la gestion administrative de l'impôt, notamment pour lutter contre la fraude. Une analyse juridique et pratique qui relativise la perfection supposée du « modèle » de TVA et souligne les limites du « mimétisme fiscal ». ■

Michel Le Clainche